

Réunion SFM Plagiat

Compte rendu de la réunion - 16 mars 2010

Les éléments suivants n'ont pas la prétention de restituer intégralement le contenu des exposés et du débat qui s'est ensuivi. Ils visent davantage à transmettre quelques éléments de cadrage de la réunion.

1. Intervention de Pierre-Jean Benghozi, directeur de recherche CNRS et Professeur à l'École polytechnique

Dans un monde de la recherche où la pression à la publication se fait de plus en plus intense, où les échanges et la circulation des papiers sont de plus en plus nourris, où les moteurs de recherche favorisent de plus en plus le traçage des références, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des cas de plagiat de tous types : dans les articles soumis à des revues, dans des communications, dans des thèses, dans des ouvrages. Ce phénomène concerne les étudiants et les enseignants-chercheurs de toute discipline.

Ces cas de plagiat sont source de souffrance pour les plagiés, qui éprouvent souvent le plus grand mal à voir reconnaître leur contribution, mais aussi parfois pour les plagieurs, qui peuvent se voir clouer au pilori faute de savoir reconnaître leurs erreurs.

En l'absence d'instances de médiation reconnues l'expérience montre que la communauté académique se trouve le plus souvent fort démunie pour traiter la situation quand de tels cas émergent : qui peut les traiter, dans quel cadre, avec quelle légitimité, avec quelle force d'intervention ?

Ce phénomène ne peut que croître avec l'essor des TIC qui permettent une facilité de la copie, une amélioration de la traçabilité et une éventualité de retour sur des projets anciens archivés.

2. Intervention Michèle Bergadaa, professeur de communication et marketing à l'Université de Genève

Au départ, il y a 7 ans, mise en place d'une newsletter partant du constat de plagiat parmi les étudiants puis d'un site de contenu et lettre d'information traduisant la mise en place d'une forme de recherche collective : à la fois pour l'identification de cas à caractère générique et de solutions pour les victimes. Ainsi, Lausanne ou Louvain ont mis en place, à la suite de ce travail collaboratif, des procédures pour traiter la question du plagiat des étudiants.

Très vite sont aussi apparus les problèmes de plagiat liés à la recherche : plagiats de thèses, plagiat de thèses par des directeurs de recherche, plagiats entre collègues.

Le phénomène a progressivement été reconnu et permet d'avancer dans sa reconnaissance.

Mais tout le monde est mal à l'aise et le sujet fait peur : inquiétude des collègues y compris sur de l'auto-plagiat... Face à cette situation les communautés scientifiques sont démunies et ont cherché à développer plusieurs types de solutions.

• Les fausses réponses :

la loi : car elles sont toutes différentes selon les pays (contrefaçon, copie...) ; un plagié admet très difficilement d'aller en justice avec un avocat et de perdre un temps considérable.

les logiciels : seule une université (Tours) s'est mise à développer un vrai logiciel pour contrer les

plagiaires ; les autres sont purement commerciaux.

D'où des « traitements » par les bruits de couloir de manière très désagréable pour tous.

• **Les bonnes réponses :**

des individus ont choisi de bouger et d'imposer des règlements dans les revues notamment (antiplagiat, reviewing des articles...). Mais la somme des individus de bonne volonté ne suffira pas.

Certains établissements ou associations ont développé des chartes très explicites

• **Donc :**

On vit une vraie rupture et on ne peut plus traiter ces cas de manière individuelle, entre pairs, dans un contexte d'explosion des problèmes.

• **Quelques cas parmi plus de 40 accompagnés**

- *Le prof de psycho (grande réputation)*

Il prend les éléments d'une thèse de doctorat (reçue par web), pour un doctorant qui pensait abandonner la recherche.

Finalement, ce dernier publie un article, puis découvre avoir été plagié dans un livre publié en France.

Cet ex-doctorant porte plainte, car il trouve en plus que sa pensée a été déformée, ce qui le choque...

Le professeur reconnaît et propose immédiatement une compensation financière + reconnaissance par l'éditeur

Le doctorant insiste pourtant et le prof se retrouve de fil en aiguille en procès avec son université

Le doctorant fait appel au comité d'éthique de l'université qui distribue un blâme, ce qui permet de donner satisfaction et de conclure.

- *Le cas de théologie*

Un professeur n'en finit pas de payer un oubli de référence à P. Ricoeur, face aux journalistes et à ses collègues.

Il avait une lettre que lui a signée Ricoeur en disant juste qu'il ne voyait pas de plagiat et que ce n'était pas sa discipline, lettre qui n'a servi à rien.

Le professeur fait l'objet d'articles de presse et est omniprésent sur le web

Le professeur fait l'objet d'une réprimande, mais reste à l'université.

- *Les cas de coauteurs qui passent aux oubliettes (toutes disciplines) lors de la publication*

- surtout si c'est un junior

- une thèse en droit qui vient d'être annulée à la Sorbonne.

Le cas systématiquement rapporté (plusieurs exemples du même calibre....)

De certains chercheurs de pays éloignés qui prennent des articles de conférence pour les soumettre à des revues

Une petite communauté en maths floue qui réagit en petit comité et laisse faire un pur tricheur (i.e "chez lui ne nous regarde pas") en évitant simplement de lui donner trop de responsabilités associatives.

Un cas où l'auteur plagié a ouvert un blog aux USA

- l'auteur du plagiat révolté ne comprend pas pourquoi son université belge ne le défend pas face à cette "calomnie" au lieu de le blâmer.
- l'université a un code d'éthique et a du mal à faire comprendre au plagieur qu'il a fauté.

3. Débat (éléments présentés sous forme de points clefs)

Dès que les affaires se judiciairisent, elles durent au minimum 4 ans

Les logiciels actuels sont assez efficaces pour tracer le copié-collé simple. Mais insuffisant pour la paraphrase pour le moment. Il y en a de deux sortes

Compilatio.net : pour les travaux d'étudiants

Un logiciel pour bibliothèque

L'université de Genève propose de mettre toutes ses productions en archives ouvertes : c'est aussi la porte ouverte aux plagieurs... mais aussi aux contrôles à l'avenir.

Il y a beaucoup de bruit autour du plagiat mais qui passe à côté de la mutation du savoir et de la connaissance pour laquelle nous ne sommes pas préparés

- Les jeunes ont par exemple une culture du partage : cf. les sites de partage de connaissance et de mémoires (User Generated Content)

La connaissance est devenue un jeu de Lego, pour tous, y compris pour les chercheurs

Une très grande inattention constatée chez certains pairs qui n'attribuent plus à la recherche et à l'écriture le temps que cela demande.

etc.

Ces affaires de plagiat font perdre en plus un temps considérable à tout le monde

Quelles frontières institutionnelles pour gérer ces questions et définir des instances de traitement ? Association / Revues / communications de conférences...

Similarité avec l'Open Innovation

Dans un contexte de développement exponentiel et d'absence de protection possible

Une approche d'Open Innovation serait une manière de rappeler la nécessité de construire collectivement des connaissances

En la matière, les *Creative Commons* sont inspirées, toutefois, des règles académiques : une construction collective des connaissances, mais en sourçant l'origine des contributions.

Quelles figures types agrégés de plagiat

- Un problème de psychologie ou d'absence de responsabilité ?

Parmi les interlocuteurs plusieurs explications :

- Faute à l'individu (négligences et sur-sollicitations ; inégalité face à la créativité) ou faute à la société (pertes de valeurs)

- Ne pas oublier que nos règles du jeu sont très dures et que tout le monde peut être tolérant face à

des faiblesses

Important de bien tenir compte de l'existence de différents types de plagiat constituant un continuum

- Négligence et citations oubliées
- Réappropriation des travaux d'assistants ou d'étudiants
- Copies serviles de papiers entiers
- Professionnalisation de la copie avec des individus qui plagient tout le temps.

Dans l'histoire, le fonctionnement mandarinal supposait aussi une forme d'appropriation des gens dominés (assistants)

Le filtrage des revues reproduit aussi des formes de domination.

Dans le mandarinal, on avait une contrepartie : le mandarin garantissait une position à ses jeunes assistants

La situation actuelle et le plagiat sont justement caractérisés par une configuration où il n'y a aucune contrepartie. Cela crée de véritables souffrances chez les personnes qui ont l'impression de se faire voler et violer

Quelque part, on est tous impliqués, parfois à notre insu. D'où l'importance de mettre des limites ou un cadre pour stimuler les bonnes règles.

Jusqu'où peut-on aller pour régler ces questions, au-delà de recommandations générales de type charte

Comment gérer les contributions collectives (de type crowdsourcing)

Pour être efficace dans le traitement

- Se poser sur le registre des processus de règlements des conflits et pas de la morale
- Efficacité des dispositifs de médiation
- Importance des effets d'apprentissage et de la familiarité avec les problèmes
- Quel serait le bon dispositif institué, dans quel cadre (association, Fnege, ministère...)
- Certains craignent les comités de « sages » soient tentés d'étouffer les choses ou de reproduire des situations de pouvoir
- Comment traiter les cas particuliers dans de petites communautés où tout le monde se connaît ?

F Tannery fournit l'exemple des règles qu'essaie de prôner l'AIMS

- Certificat logiciel attestant la non copie
- Mise en place d'instance
- Pas d'établissement, toutefois, d'un « code pénal »
- L'AIMS a fait cela car il n'y avait pas grand-chose d'existant et qu'il n'existait pas d'interlocuteurs en France.
- Face à des dispositifs, l'association attend d'avoir des retours pour évaluer leur efficacité.

L'importance est la déontologie (le discours sur les devoirs). Malgré ses limites, cela contribue à faire des piqûres de rappel chez certains collègues.

Beaucoup de collègues sont des fervents partisans de la démarche de MB... même si, dans certains cas, c'étaient des plagieurs. Les piqûres de rappel sur les gens un peu ou beaucoup négligents sont donc utiles.

Le plagiat est aussi source de dommage économique et pas seulement moral

MB cite un cas de plagiat sur un article plagié dans un autre article, on voit bien que :

- Une place académique peut être perdue, en termes professionnels, lors des recrutements ou concours.
- Le plagié est ensuite obligé de citer tout le temps l'article du plagieur.
- Ensuite, les affaires ne s'arrêtent jamais.

Face au plagiat, toutes les disciplines sont aussi démunies pour les mêmes raisons.

Le rôle des revues va aussi exploser

- Le processus de double aveugle, par exemple, ne tient plus.
 - La seule chance de s'en sortir et de ne pas chercher à se référer à l'histoire des solutions, mais d'adopter plutôt une logique de conséquence (responsabilité face à la connaissance du futur en mutation) plus qu'une logique de cause (qui est « le » fautif ?)
- Si on en est à chercher de causes dans le passé pour trouver des réponses d'aujourd'hui, on ne s'en sortira pas.

Les gestionnaires par leur croisement de compétences et leur capacité de penser les problèmes d'organisation fournissent sans doute un lieu unique pour penser ces problèmes, par rapport à ce que pourraient faire d'autres disciplines.

Le plagiat atteste l'existence de situations ou configurations extrêmement violentes

Nouveau Monde ou Ancien Monde ?

Sociétés traditionnelles dans la relation au savoir : cf. la construction des mythes

Cas de plagiat

- Des collègues qui copient de manière astucieuse en préservant les formes au maximum et de manière astucieuse, ce qui contribue à la diffusion des idées
- Des étudiants de DEA reproduisent des pages entières de certains auteurs reconnus (MB évoque un cas concernant des pages de Lemoigne ou Morin), et sans aucun déni ni même compréhension de la faute que cela constituait. Cette situation préfigure sans doute un nouveau rapport à la constitution des savoirs.

Dans cette évolution exponentielle, quid si les cas ne sont plus des cas mais deviennent la règle commune ?

Il faut vraiment s'interroger aussi sur ce qu'est notre métier et notre fonction d'enseignant-chercheur ou de prof d'université en management aujourd'hui.

- D'ailleurs, on retrouve le plagiat à tous les stades de notre activité : avec les étudiants, dans la recherche, dans les publications
- Cela interroge tout autant ce qu'est le savoir aujourd'hui. Ou plus précisément les modes de valorisation symbolique et de reconnaissance des contributions, confrontés aux logiques d'individualisation qui vont à l'encontre des constructions collectives qui se jouent dans la recherche.

Cette production collective est particulièrement manifeste, y compris de manière anonyme, dans

les interventions en conférence, en séminaire de recherche, ou dans le reviewing des papiers. Le métier d'enseignant et de chercheur est un métier de don, mais ce qui est inversé dans le plagiat est que les personnes se font aujourd'hui voler leurs idées alors qu'elles étaient prêtes à les donner.

Spinoza note bien que dans le domaine de l'esprit, l'échange et le partage augmentent la valeur. Les systèmes d'incitation (publications) ont aussi des effets pervers dans la générosité qu'on peut mettre dans les papiers : saucissonnage et segmentation des idées dans plusieurs papiers plutôt qu'un seul grand papier avec du souffle.

Les plagiés attendent des réponses, mais aucune solution n'existe dans les différents pays ; Il y a aussi une souffrance du plagieur